

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA SUBVENTION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS COMMÉMORATIFS MILITAIRES

Chaque demande de subvention sera évaluée en fonction des critères suivants :

- Urgence des travaux proposés ou de l'état du monument commémoratif (le monument se détériorera-t-il sans intervention?)
- Conformité du projet aux *normes et lignes directrices*.
- Qualité de l'expérience professionnelle ou patrimoniale proposée de l'entrepreneur.
- Faisabilité du projet ou probabilité qu'il puisse être mené à bien comme décrit.
- Besoin de soutien financier.
- Avantages pour la collectivité (importance et accessibilité publique du monument commémoratif).